



REPUBLIQUE FRANÇAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 11 OCTOBRE 2022

BM2022/10/11/16-01: MANDAT SPECIAL - SMART CITY EXPO WORLD CONGRES

DATE DE LA CONVOCATION : 5 octobre 2022 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44 PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-1 et L.2123-18,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2021/12/17/18A portant modification de la délégation d'attributions du Conseil de la métropole du Grand Paris au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels les mandats spéciaux,

Vu l'arrêté n°AP2020-86 portant délégation de fonctions à Monsieur Geoffroy BOULARD, viceprésident délégué à la communication et à l'innovation numérique,

Vu l'arrêté n°AP2020-104 portant délégation de fonctions à Monsieur Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller délégué aux Coopérations et aux Relations Territoriales,

Considérant l'intérêt pour la Métropole du Grand Paris de participer au Smart City Expo World Congress 2022 du 15 au 17 novembre 2022, à Barcelone,

Considérant que, compte tenu de sa délégation, il est opportun de confier un mandat spécial à Monsieur Geoffroy BOULARD, vice-président délégué à la communication et à l'innovation numérique,

Considérant que, compte tenu de sa délégation, il est opportun de confier un mandat spécial à Monsieur Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller délégué aux Coopérations et aux Relations Territoriales,

Considérant que Geoffroy BOULARD, ne prend part ni aux débats, ni au vote,

Considérant que Daniel-Georges COURTOIS, ne prend part ni aux débats, ni au vote,

Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20221011-BM22-10-11-16-1-DE Date de télétransmission : 25/10/2022 Date de réception préfecture : 25/10/2022

APRES EN AVOIR DELIBERE

DONNE mandat spécial à Monsieur Daniel-Georges COURTOIS et Monsieur Geoffroy BOULARD pour leur participation au Smart City Expo World Congress 2022 qui se déroule du 15 au 17 novembre 2022, à Barcelone.

DIT que les frais de transport, d'hébergement et de restauration inhérents à l'exercice de ce mandat spécial seront pris en charge par la métropole du Grand Paris, sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses engagées.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES NPPV : 2 (Daniel Georges COURTOIS et Geoffroy BOULARD)

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication